



L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS  
DE LIGNERY (CSQ)

# Bienvenue !

Bureau des déléguées et délégués  
26 novembre 2024

# Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Ratification du procès verbal de la réunion du 9 octobre 2024;
3. Présentation des nouveaux membres;
4. États financiers et prévisions budgétaires;
5. Assurances – Campagne de mise à jour;
6. Santé et sécurité au travail;
7. Projet pour contrer les effets de la rareté du personnel enseignant;
8. Info-sanction du MEQ;
9. Application « Ma CSQ »;
10. Informations;
11. Questions diverses;
12. Nouvelles de mon milieu.

## **10. Informations:**

- a) Consultations
  - OPP
  - Aide à la classe;
- b) Prochain BDD-AG;
- c) Rencontres et sessions APL;
- d) Mise à jour GUM.

# 3. Présentation des nouveaux membres

# 4. États financiers et prévisions budgétaires

## **4. États financiers au 31 août 2024 et Prévisions 2024-2025**

***Le CE de L'APL doit remettre sur les rails le projet d'agrandissement à la suite de la négo pour en arriver à une proposition à soumettre en AG dès que possible;***

***L'APL doit déterminer comment elle peut réorganiser l'espace physique de la maison APL afin de poursuivre sa mission de défense des membres, de soutenir les enseignantes et les enseignants en étant proche de leur quotidien et en offrant un soutien de proximité.***

# 4. États financiers au 31 août 2024 et Prévisions 2024-2025

## *Quelques constats :*

- *L'augmentation depuis plusieurs années du nombre :*
  - *de membres;*
  - *de dossiers d'action professionnelle;*
  - *de dossiers juridiques;*
  - *de dossiers pédagogiques;*
  - *...*

## 4. États financiers au 31 août 2024 et Prévisions 2024-2025

### Ajout de personnel libéré (fait depuis juin 2023)

- *Organisation de l'espace physique de manière temporaire;*
- *Besoin d'espace supplémentaire;*
- *Organisation matériel faite;*

## 4. États financiers au 31 août 2024 et Prévisions 2024-2025

### **Ainsi, le projet d'agrandissement**

- Analyse et évaluation des besoins quant à l'immeuble de L'APL faite en partie;
- Plans et devis ont été effectués auprès de deux firmes d'architectes concernant les possibilités qui s'offrent à L'APL;
- Il reste des étapes à franchir;
- Une fois le dossier complet, il sera présenté en BDD puis en AG pour que les membres puissent se prononcer. **Objectif – juin 2025**

# 4. États financiers au 31 août 2024 et Prévisions 2024-2025

## Projet d'agrandissement (suite)

- Le CE recommande que les excédents de 169 466\$ des états financiers au 31 août 2024 soient versés dans la provision pour la réalisation d'un projet d'aménagement et d'agrandissement de l'immeuble de L'APL.

# 4. États financiers au 31 août 2024 et Prévisions 2024-2025

Document A

Prévisions budgétaires 2024-2025

Document B

États financiers au 31 Août 2024

# 4. États financiers au 31 août 2024 et Prévisions 2024-2025

## Mission d'examen

- Revenus : (+ 182 670 \$);
  - Cotisations : (+ 179 954 \$)
  - Intérêts : (+ 2 691 \$)
  - Location terrain (+ 10 701 \$)
  
- Dépenses : inférieures de 131 796 \$, en tenant compte de la réserve de dépannage (145 000 \$);

# 4. États financiers au 31 août 2024 et Prévisions 2024-2025

## Mission d'examen

Surplus : 169 466 \$ au lieu d'un déficit prévu de (145 000 \$)

- Selon les constitutions et règlements de L'APL :
  - ✓ La contribution (cotisation) syndicale est fixée à 1,67 % du revenu effectivement gagné.
  - ✓ Lorsque les sommes non-affectées dépassent la moyenne annuelle des dépenses réelles des 3 dernières années, le Conseil exécutif peut réduire la contribution syndicale.

# 4. États financiers au 31 août 2024 et Prévisions 2024-2025

Mission d'examen - 2023-2024

Actifs non-affectés :

1 519 819 \$ - (177 030 \$) = **1 342 789 \$**

➤ Les actifs non-affectés n'incluent pas les provisions

- ✓ Provision-congrès : 0 \$ (juin 2024)
- ✓ Provision-négociation locale : 90 000 \$
- ✓ Provision- JMM : 32 210 \$
- ✓ Provision- Entretien bâtisse : 45 062 \$
- ✓ Provision-salaires : 175 140 \$

## 4. États financiers au 31 août 2024 et Prévisions 2024-2025

Provision-**Projet d'agrandissement** du  
bâtiment

### Provision au 31 août 2024

Provision-agrandissement 2022 :	600 000 \$
Provision-agrandissement 2023 :	103 228 \$
Provision-agrandissement 2024 :	<u>177 030 \$</u>
Total	880 258 \$

## 4. États financiers au 31 août 2024 et Prévisions 2024-2025

Prendre le document A

- État des résultats comparatifs 2023-2024
- Prévisions budgétaires 2024-2025

# 4. États financiers au 31 août 2024 et Prévisions 2024-2025

Prévisions budgétaires

**En 2024-2025 :**

- *Les revenus estimés seront plus élevés qu'en 2023-2024 + 147 346 \$.*
  - Le taux de cotisation actuel : 1,67%

# 4. États financiers au 31 août 2024 et Prévisions 2024-2025

Prévisions budgétaires

***En 2024-2025 :***

- Budget équilibré (revenus = dépenses)
- Le taux de cotisation a été rétablit à 1,67%
  - ✓ Depuis la première paie de l'année 2023-2024 (paie finissant le 2 septembre)

# 4. États financiers au 31 août 2024 et Prévisions 2024-2025

## Annexe 1 – Administration générale

- Respect des prévisions
- Au total, 149 000 \$ de moins que prévu
  - ✓ La réserve de dépannage non-utilisée (145 000\$)
- Loc./Équi.Bureau :
  - Microsoft office 365 (licences)
  - Achat (chaise de bureau, mobiliers, tablettes, téléphones et casques d'écoute)

# 4. États financiers au 31 août 2024 et Prévisions 2024-2025

## Annexe 1 – Administration générale (suite)

- Salaire-employés : 54 \$ de moins que prévu
- Réserve de dépannage (5% des cotisations): pas utilisée
- Entretien et réparations
  - Aménagement de la réception (luminaires)

# 4. États financiers au 31 août 2024 et Prévisions 2024-2025

Annexe 1 – Administration générale (suite)

## ***En 2024-2025 :***

- *Majoration de certains postes (coût de la vie, IPC, entente 2023--2028)*
- *Loc./répar. équip.bureau : 48 500 \$*
  - *Mise à niveau bureautique*
  - *Mise à niveau informatique*
  - *Mise à niveau serveur*

# 4. États financiers au 31 août 2024 et Prévisions 2024-2025

Annexe 1 – Administration générale (suite)

***En 2024-2025 :***

- *Salaire-employés :*
  - ✓ *Embauche d'une adjointe administrative surnuméraire (loi 25)*

# 4. États financiers au 31 août 2024 et Prévisions 2024-2025

## Annexe 2 - Relations de travail

- Dépassement des prévisions
- Au total, 37 400 \$ de plus que prévu
- 265 384 \$ pour frais légaux (+ 45 384 \$)
- Greffe de l'Éducation : «Qui perd paye»
- Salaire sec-générale : Environ 5 000 \$ de moins que prévu (8 jours de grève)

# 4. États financiers au 31 août 2024 et Prévisions 2024-2025

## Annexe 2 - Relations de travail (suite)

### ***En 2024-2025 :***

- *Frais légaux : prévision de 260 000 \$;*
- *Volumes et documents : prévision de 300 \$  
(rencontres et formation)*
- *Majoration rémunération (entente 2023--2028)*

# 4. États financiers au 31 août 2024 et Prévisions 2023-2024

## Annexe 3 - Organismes de décision

- Dépassement des prévisions
- Au total, 8 050 \$ de plus que prévu
- Suppléances (libérations syndicales) :
  - ✓ Vérification des tâches;
  - ✓ Griefs et arbitrage;
  - ✓ Participation aux différents réseaux : SST, FP & ÉDA, sociopolitique, réseau des jeunes, Mouvement Actes etc;

# 4. États financiers au 31 août 2024 et Prévisions 2023-2024

Annexe 3 –

Organismes de décision (suite)

## **En 2024-2025:**

- *Poste «Suppléance» : 85 600 \$*
  - ✓ *Plus élevé qu'en 2023-2024 de + 20 600 \$*
  - ✓ *Entente 2023-2028*
  - ✓ *Ententes hors convention + mesures administratives (coût suppléance difficile à prévoir)*

# 4. États financiers au 31 août 2024 et Prévisions 2024-2025

## Annexe 4 - Animation et négociation

- Respect des prévisions
- Au total, 13 084 \$ de moins que prévu
- Salaires présidence et des vice-présidences
- Environ 5 000 \$ de moins que prévu (8 jours de grève)
  
- Comités pour affaires syndicales : 23 000 \$ de plus que prévu
  - Action-mobilisation : 33 186 \$ de plus que prévu

# 4. États financiers au 31 août 2024 et Prévisions 2024-2025

## Annexe 4 - Animation et négociation

### ➤ Action mobilisation

- Négo 2023 (mobilisation historique)
- Prof, ma fierté!
- Réseaux RAM
- 5 à 7 familial (avril 2024)
- Articles promotionnels (mobilisations)
- Pub dans les hebdomadaires régionaux (journée mondiale des enseignantes et des enseignants)

# 4. États financiers au 31 août 2024 et Prévisions 2024-2025

## Annexe 4–Animation et négociation (suite)

### ***En 2024--2025 :***

- *Comités Action professionnelle*
  - *Réseaux : SST, socio-politique, formation professionnelle, éducation des adultes, conditions des femmes*

# 4. États financiers au 31 août 2024 et Prévisions 2024-2025

## Annexe 4–Animation et négociation (suite)

### **En 2023-2024 :**

- *Poste «Action mobilisation» : 55 000 \$*
  - *Réseaux RAM*
  - *5 à 7 familial*
  - *Articles promotionnels et de mobilisation*
  - *Communiqués de presse + publicités*

# 4. États financiers au 31 août 2024 et Prévisions 2024-2025

Annexe 4–Animation et négociation (suite)

***En 2024-2025 :***

- Salaires présidence et des vice-présidences
  - ✓ *Ajustement des salaires (entente 2023-2028)*

# 4. États financiers au 31 août 2024 et Prévisions 2024-2025

## Annexe 5 – Participation aux organismes

- *Respect des prévisions*
- *Au total, 15 180 \$ de moins que prévu*
- *Instances nationales*
  - ✓ *Conseil général (moins d'instances-négo)*
  - ✓ *Conseil fédéral*
  - ✓ *Conseil général de négociation*

# 4. États financiers au 31 août 2024 et Prévisions 2024-2025

## Annexe 5 – Participation aux organismes

- *Autres organisme : session de preparation à la retraite*
  - ✓ *15 172 \$ de moins que prévu*
  - ✓ *Moins d'inscriptions que prévu*
  - ✓ *Prévision de retraite à venir en hausse*
  - ✓ *Sessions offertes en Montérégie en 2023-2024*

# 4. États financiers au 31 août 2024 et Prévisions 2024-2025

Programme 5 –

Participation aux organismes (suite)

***En 2024-2025 :***

- *Autres organismes : 24 000 \$*
- *Congrès CSQ de juin 2027*

## 4. États financiers au 31 août 2024 et Prévisions 2024-2025

**Donc, pour les prévisions 2023-2024 :**

Déficit estimé : (156 000,00 \$)

Réserve de dépannage : 156 000,00 \$

Surplus estimé : 0,00 \$

## 4. États financiers au 31 août 2024 et Prévisions 2024-2025

### Proposition:

- 1. Que le Bureau des délégués recommande** à l'Assemblée générale d'accepter les états financiers au 31 août 2024 tels que préparés par Hénnaire Danis Brunet SENCRL Société de comptables professionnels agréés

# 4. États financiers au 31 août 2024 et Prévisions 2024-2025

## Proposition:

**2. Que le Bureau des délégués  
*recommande* à l'Assemblée générale  
d'adopter les prévisions budgétaires  
2024-2025.**

## 4. États financiers au 31 août 2024 et Prévisions 2024-2025

### Proposition:

**3. Que le Bureau des délégués recommande** de nommer l'expert comptable Hénair Danis Brunet SENCRL Société de comptables professionnels agréés pour accomplir une mission d'examen pour les états financiers au 31 août 2025.

# 5. Assurances – Campagne de mise à jour

## 5. Assurances – Campagne de mise à jour



Campagne de mise à jour au 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

- Se déroulera **du 27 novembre au 9 décembre 2024**
- S'adresse à toutes les personnes qui :
  - Détiennent un **contrat à temps plein** ou à **temps partiel**
  - **Désirent** faire une modification à leurs protections

## 5. Assurances – Campagne de mise à jour



- L'APL est preneur de la police 8752 avec **Desjardins Assurances** depuis 1978
- Protections avantageuses (année après année)
- Prestations en assurance salaire à la 105<sup>e</sup> semaine: **jusqu'à 7 000 \$/année** de plus avec Desjardins Assurances.

# 5. Assurances – Campagne de mise à jour



**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 :**

Un nouveau régime en **assurance maladie** permet aux membres de L'APL de bénéficier de plus de protections :

➤ Protections **obligatoires**

✓ Accident maladie-Option de base :

Protection obligatoire pour toutes les personnes qui sont couvertes par la protection médicaments du régime de base:

**Beneva**

# 5. Assurances – Campagne de mise à jour



**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 (suite)**

- Protections **facultatives**-participation  
**24** mois
  - ✓ Accident maladie- Option modérée
  - ✓ Accident maladie –Option enrichie
  
- Assurance soins dentaires-participation  
**36** mois

## 5. Assurances – Campagne de mise à jour



Objectif des conditions de renouvellement au 1<sup>er</sup> Janvier de chaque année :

- *Permettre aux membres de payer la "juste prime", et ce, afin de stabiliser le coût du régime et d'éviter, le plus possible, les variations de tarification*

**« Les primes payées VS les prestations versées »**

<https://youtu.be/INx55Kob7cM>

# 5. Assurances – Campagne de mise à jour



Le nouveau régime en accident-maladie a été mis en place le 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

1. La projection de la tarification du nouveau régime a été basée sur l'expérience de notre groupe (ancien régime)
2. Les états financiers au 31 décembre 2023 représentent une photo des deux premières années du nouveau régime
3. La campagne de réadhésion de l'automne 2021 a fait connaître le nouveau régime et a créé un engouement pour les différentes protections, **engendrant une augmentation de l'utilisation de ces protections**  
**« bulle »**

# 5. Assurances – Campagne de mise à jour



4. Les primes étaient garanties pour 24 mois (jusqu'au 31 décembre 2023)
5. Pour déterminer les taux au 1<sup>er</sup> janvier 2025, l'analyse de l'expérience du groupe (la photo) est basée sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024 (12 mois)
6. Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, nous sommes à la deuxième année d'ajustement des taux de primes afin d'en arriver à une stabilisation

**« Les primes payées = les prestations versées »**

## 5. Assurances – Campagne de mise à jour



**Plusieurs éléments externes peuvent aussi influencer la tarification :**

- ✓ L'inflation
- ✓ Le coût du service
- ✓ Les taux d'intérêts

Depuis la pandémie, il y a eu un **changement dans le comportement des personnes adhérentes**. Les services professionnels sont utilisés **tout au long de l'année, plutôt que de façon ponctuelle**.

# 5. Assurances – Campagne de mise à jour



**En conclusion...la tarification (coût des primes) dépend :**

- Des primes payées par les personnes adhérentes
- Des prestations versées (réclamations)
- Des frais administratifs versés à Desjardins Assurances ( $\approx 11\%$ )

## 5. Assurances – Campagne de mise à jour



- Des rencontres avec DA ont eu lieu afin de de voir toutes les possibilités;
- Le CE de L'APL a pris beaucoup de temps pour faire l'analyse de plusieurs scénarios et de toutes les possibilités afin d'amoindrir l'augmentation des coûts;
- Un congé de prime a été inclus dans la décision finale.

**Dans l'entente financière entre L'APL et Desjardins Assurances, des sommes accumulés au fil des années ne peuvent qu'être utilisées qu'à des fins de congé de prime. IL faut tout de même rester prudent. NB notre regime avec DA a plus de 40 ans!**

# 5. Assurances – Campagne de mise à jour



**À la suite des négociations avec l'assureur, voici les résultats :**

- Assurance vie de base : 0%
- Assurance vie supplémentaire : 0%
- Assurance accident-maladie :
  - ✓ Option de base : +10%
  - ✓ Option modérée : +37%
  - ✓ Option enrichie : +39%
- Assurance salaire longue durée : 0%
- Assurance soins dentaires : +0%

## 5. Assurances – Campagne de mise à jour



Exemples de primes au 1<sup>er</sup> janvier 2024:

Salaire moyen : 91 875 \$

Protections	2024	2025
Ass. Vie de base	1,35 \$	1,35 \$
Ass. Salaire	42,02 \$ (1,189 %)	42,02 \$ (1,189 %)
TOTAL	43,37 \$	43,37 \$
<b>Taxes incluses 9%</b>	<b>47,27 \$</b>	<b>47,27 \$</b>

Différence taxes incluses (0,00) \$/paie

# 5. Assurances – Campagne de mise à jour



Salaire moyen : 91 875 \$

Protections	2024	2025
Ass. Vie de base	1,35 \$	1,35 \$
Ass. Salaire	42,02 \$ (1,189 %)	42,02 \$ (1,189 %)
Option base ind.	6,03 \$	6,63 \$ (+10%)
TOTAL	49,40 \$	50,00 \$
<b>Taxes incluses 9%</b>	<b>53,85 \$</b>	<b>54,50 \$</b>

Différence taxes incluses (0,65) \$/paie

# 5. Assurances – Campagne de mise à jour



Salaire moyen : 91 875 \$

Protections	2024	2025
Ass. Vie de base	1,35 \$	1,35 \$
Ass. Salaire	42,02 \$ (1,189 %)	42,02 \$ (1,189 %)
Option base mono	9,04 \$	9,94 \$ (+10%)
TOTAL	52,41 \$	53,31 \$
<b>Taxes incluses 9%</b>	<b>57,13 \$</b>	<b>58,11 \$</b>

Différence taxes incluses (0,98) \$/paie

# 5. Assurances – Campagne de mise à jour



Exemples de primes au 1<sup>er</sup> janvier 2024:

Salaire moyen : 91 875 \$

Protections	2024	2025
Ass. Vie de base	1,35 \$	1,35 \$
Ass. Salaire	42,02 \$ (1,189 %)	42,02 \$ (1,189 %)
Option base fam	15,07 \$	16,58 \$ (+10%)
TOTAL	58,44 \$	59,95 \$
<b>Taxes incluses 9%</b>	<b>63,70 \$</b>	<b>65,35 \$</b>

Différence taxes incluses (1,65) \$/paie

# 5. Assurances – Campagne de mise à jour



Salaire moyen : 91 875 \$

Protections	2024	2025
Ass. Vie de base	1,35 \$	1,35 \$
Ass. Salaire	42,02 \$ (1,189 %)	42,02 \$ (1,189 %)
Option enrichie fam.	93,71 \$	130,26 \$ (+39%)
TOTAL	137,08 \$	173.63 \$
<b>Taxes incluses 9%</b>	<b>149,42 \$</b>	<b>189.26 \$</b>

Différence taxes incluses (39,84) \$/paie

## 5. Assurances (Beneva)

**Pour information**

**Voici les taux en 2025 : +12%**



beneva

### ASSURANCE MALADIE 1 (MÉDICAMENTS)

	Maladie 1 (SSQ)	Taxe incluse 9%
Individuel	70,08 \$	<b>76,39 \$</b>
Monoparental	105,13 \$	<b>114,59 \$</b>
Familial	175,20 \$	<b>190,97 \$</b>

# 5. Assurances – Campagne de mise à jour



Seules les personnes qui demandent des changements doivent compléter le formulaire de mise à jour.

Les personnes assurées doivent conserver les protections facultatives 24 mois ou 36 mois selon le cas (l'augmentation des protections est possible, mais pas une diminution avant le terme)

## 5. Assurances – Campagne de mise à jour



Seules les personnes demandant des modifications à leurs protections acheminent les mises à jour complétées à L'APL par courriel :

[assurances@aplcsq.net](mailto:assurances@aplcsq.net)

# FORMULAIRE DE MISE À JOUR EN LIGNE

Le formulaire de mise à jour est disponible sur le site Web de L'Association des professeurs de Lignery (CSQ) : [www.lignery.ca](http://www.lignery.ca). Pour l'obtenir, cliquez d'abord sur l'onglet « **Conventions et droits** » ensuite sur le sous-menu « **Assurances** » et sur le lien « **Desjardins Assurances** »



Enfin, sous la rubrique « **Assurances - Desjardins Assurances** », vous trouverez le formulaire « **Campagne de mise à jour de votre dossier d'assurance** ».

Vous devez compléter le formulaire de mise à jour directement à l'écran.

Pour transmettre ce formulaire à L'APL, 2 possibilités s'offrent à vous :

Si vous possédez une adresse courriel qui comporte vos nom et prénom :	Si vous ne possédez pas d'adresse courriel comportant vos nom et prénom :
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Sauvegardez</b> d'abord le formulaire de mise à jour complété</li> <li>• En utilisant votre adresse courriel contenant votre nom et prénom, transmettez ensuite le formulaire sauvegardé par courriel à <a href="mailto:assurances@aplcsq.net">assurances@aplcsq.net</a> en fichier joint.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Imprimez le formulaire de mise à jour complété</li> <li>• <b>Signez-le</b></li> <li>• Numérisez-le</li> <li>• Transmettez le formulaire numérisé par courriel à <a href="mailto:assurances@aplcsq.net">assurances@aplcsq.net</a> en fichier joint.</li> </ul>



Attention ! Pour transmettre le formulaire de mise à jour complété à L'APL, vous devez utiliser l'adresse courriel suivante :

➤ Veuillez remplir et retourner ce formulaire **uniquement** si vous désirez modifier ou annuler vos protections d'assurance.

**A IDENTIFICATION**

Nom	Prénoms	Numéro matricule
Êtes-vous présentement au travail? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Si vous êtes absent, veuillez spécifier la raison :		Date du début de l'absence :

**B GARANTIES OBLIGATOIRES**

<b>ASSURANCE VIE DE BASE</b>	30 000 \$
<b>ASSURANCE SALAIRE DE LONGUE DURÉE</b>	75 % du salaire mensuel jusqu'à concurrence du maximum prévu au contrat.
<b>ASSURANCE ACCIDENT-MALADIE DE BASE</b>	<input type="checkbox"/> Individuelle <input type="checkbox"/> Familiale <input type="checkbox"/> Monoparentale <input type="checkbox"/> Exempté

L'option de base est une protection obligatoire pour tout les participants qui sont couverts sous la protection médicalement du régime de base de la CSQ (date ego)

Le même statut de protection sélectionné pour l'assurance accident-maladie de base s'appliquera également aux protections choisies en accident-maladie facultative.

**C GARANTIES FACULTATIVES**

- Des preuves d'assurabilité jugées satisfaisantes par l'assureur seront requises si vous désirez adhérer ultérieurement à cette garantie.
- Pour les résidents du Québec seulement : La loi prévoit un délai de 10 jours pour annuler une garantie facultative. Pour consulter les conditions, consulter le formulaire Avis de résiliation n° 28218P sur [desjardinsassurances.com/laibienet](http://desjardinsassurances.com/laibienet).

GARANTIES	PROTECTIONS DESIRÉES	PROTECTIONS ANNULÉES
<b>ASSURANCE VIE DES PERSONNES À CHARGE</b>	<input type="checkbox"/> Je désire adhérer à cette garantie. <ul style="list-style-type: none"> <li>• 9 000 \$ en cas d décès du conjoint</li> <li>• 4 000 \$ en cas d décès d'un enfant à charge</li> </ul>	<input type="checkbox"/> Je désire annuler cette garantie.
<b>ASSURANCE VIE SUPPLÉMENTAIRE</b>	<input type="checkbox"/> Je désire adhérer à cette garantie. <input type="checkbox"/> Je désire modifier ma protection. <input type="checkbox"/> 30 000 \$ <input type="checkbox"/> 20 000 \$ <input type="checkbox"/> 30 000 \$ <input type="checkbox"/> 40 000 \$ L'adhérent âgé de plus de 50 ans doit fournir des preuves d'assurabilité.	<input type="checkbox"/> Je désire annuler cette garantie.
<b>ASSURANCE ACCIDENT-MALADIE FACULTATIVE</b>	<input type="checkbox"/> Je désire adhérer à cette garantie. <input type="checkbox"/> Je désire modifier ma protection. <input type="checkbox"/> Option modifiée (inclut l'option de base) <input type="checkbox"/> Option exclusive (inclut l'option de base et l'option modifiée) Vous devez conserver l'option choisie pour une période de 30 mois.	<input type="checkbox"/> Je désire annuler cette garantie.
<b>ASSURANCE SOINS DENTAIRES</b>	<input type="checkbox"/> Je désire adhérer à cette garantie. <input type="checkbox"/> Je désire modifier ma protection. <input type="checkbox"/> Individuelle <input type="checkbox"/> Familiale <input type="checkbox"/> Monoparentale Si vous adhérez à cette garantie, vous devez conserver celle-ci pour une période de 30 mois.	<input type="checkbox"/> Je désire annuler cette garantie.

**D DÉCLARATION ET AUTORISATION À LA COLLECTE ET À LA COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

Je déclare avoir pris connaissance des renseignements indiqués ci-dessus. Je reconnais que les garanties offertes sont assujetties aux clauses de limitation ou de réduction, ainsi qu'aux exclusions stipulées au contrat. Je reconnais avoir pris connaissance de la section Gestion des renseignements personnels au verso du présent formulaire et en avoir reçu une copie. En cas de décès, j'autorise expressément moi ou mes bénéficiaires, héritiers ou liquidateurs de ma succession, à fournir à Desjardins Sécurité Financière, compagnie d'assurance vie, ci-après nommée Desjardins Assurances, ou ses assureurs tous les renseignements ou autorisations jugés nécessaires pour l'étude de la demande de prestations et l'obtention de pièces justificatives. L'autorisation vaut également pour mes enfants mineurs dans la mesure où ils sont visés par la demande. J'autorise Desjardins Assurances, ses mandataires et ses fournisseurs à recueillir, à utiliser mes renseignements et ceux de mon conjoint ou de mes personnes à charge et à les communiquer à des personnes ou organismes (pharmacies, professionnels de la santé, institutions, agences d'enquête et assureurs) à des fins de ratification, de gestion optimale de la santé, de vérification et de règlement des prestations. J'autorise mon employeur à prélever sur mon salaire les cotisations requises, conformément aux polices établies au nom de mon association. Une photocopie de la présente autorisation a la même valeur que l'original.

Signature de l'adhérent	Signature du responsable chez l'employeur	Date
-------------------------	---	------

➤ Veuillez conserver une copie pour vos dossiers et retourner l'original à l'Association des professeurs de Lignery (A.P.L.).

# Signature requise seulement si vous n'avez pas d'adresse courriel qui comporte vos nom et prénom (vous pouvez utiliser l'adresse CSSDGS):



## D DÉCLARATION ET AUTORISATION À LA COLLECTE ET À LA COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Je déclare avoir pris connaissance des renseignements indiqués ci-dessus. Je reconnais que les garanties offertes sont assujetties aux clauses de limitation ou de réduction, ainsi qu'aux exclusions stipulées au contrat. Je reconnais avoir pris connaissance de la section Gestion des renseignements personnels au verso du présent formulaire et en avoir reçu une copie. En cas de décès, j'autorise expressément mon ou mes bénéficiaires, héritiers ou liquidateurs de ma succession, à fournir à Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, ci-après nommée Desjardins Assurances, ou ses réassureurs tous les renseignements ou autorisations jugés nécessaires pour l'étude de la demande de prestations et l'obtention de pièces justificatives. L'autorisation vaut également pour mes enfants mineurs dans la mesure où ils sont visés par la demande. J'autorise Desjardins Assurances, ses mandataires et ses fournisseurs à recueillir, à utiliser mes renseignements et ceux de mon conjoint ou de mes personnes à charge et à les communiquer à des personnes ou organismes (pharmacies, professionnels de la santé, institutions, agences d'enquête et assureurs) à des fins de tarification, de gestion optimale de la santé, de vérification et de règlement des prestations. J'autorise mon employeur à prélever sur mon salaire les cotisations requises, conformément aux polices établies au nom de mon association. Une photocopie de la présente autorisation a la même valeur que l'original.

Signature de l'adhérent

Signature du responsable chez l'employeur

Date

➤ Veuillez conserver une copie pour vos dossiers et retourner l'original à l'Association des professeurs de Ligny (A.P.L.).

# 5. Assurances – Campagne de mise à jour



C. P. 3000  
Lévis (Québec) G6V 9X8  
desjardinsassurancevie.com/adherent  
Tél. : 1 800 463-7843

Assurance collective - Administration des contrats

## DEMANDE DE DÉSIGNATION OU DE CHANGEMENT DE BÉNÉFICIAIRES, DE BÉNÉFICIAIRES SUBSIDIAIRES OU DE FIDUCIAIRE

### A IDENTIFICATION - Veuillez écrire en lettres majuscules.

Nom du preneur L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ)	N° de contrat 8752	N° de compte	N° de certificat
Nom de l'adhérent	Prénom		

### B RÉVOCACTION DES BÉNÉFICIAIRES IRRÉVOCABLES - Le terme bénéficiaire désigne autant un bénéficiaire qu'un bénéficiaire subsidiaire.

REMPHIR CETTE SECTION UNIQUEMENT SI LA DÉSIGNATION DE BÉNÉFICIAIRE ÉTAIT IRRÉVOCABLE.

- Le consentement du bénéficiaire révoqué est obligatoire s'il était désigné de façon IRRÉVOCABLE.
- Le bénéficiaire ne peut consentir au changement s'il est mineur.
- Le nouveau bénéficiaire ne peut signer comme témoin.
- Si le bénéficiaire révoqué est décédé, joindre un certificat de décès.

Je soussigné révoque par la présente la désignation de :

Nom et prénom du(des) bénéficiaire(s) révoqué(s) : \_\_\_\_\_  
comme bénéficiaire(s) actuel(s) et lui(leur) substitue le(s) bénéficiaire(s) désigné(s) à la section C ci-dessous, conformément aux dispositions du contrat.

Je consens à ce que ma désignation comme bénéficiaire de l'assurance soit révoquée.

_____	_____	_____
Signature du(des) bénéficiaire(s) révoqué(s)	Signature du témoin du(des) bénéficiaire(s)	Date

### C DÉSIGNATION OU CHANGEMENT DES BÉNÉFICIAIRES

**BÉNÉFICIAIRE RÉVOCABLE :** signifie que la désignation du bénéficiaire ou du bénéficiaire subsidiaire peut être changée sans son consentement.

# 5. Assurances – Campagne de mise à jour



La mise à jour a lieu du  
**27 novembre**  
**au 9 décembre 2024.**

## 5. Assurances – Campagne de mise à jour



# NOUVEAUTÉ

- En conformité avec la Loi 25 sur la protection des renseignements personnels, votre **attestation d'assurance ne sera plus imprimée.**
- Vous devez consulter vous-même le site de l'adhérent afin d'avoir la confirmation d'être bien assuré et pour valider vos protections actuelles.

<https://www.desjardinsassurancevie.com/fr/>

# 5. Assurances – Campagne de



Nous joindre

Réclamation

Qc

English



Se connecter



PARTICULIERS

ENTREPRISES

CONSEILLERS

Assurance individuelle

Assurance collective

Épargne individuelle

Épargne-retraite collective

🏠 Accueil

## Bienvenue chez Desjardins Assurances

Vous êtes plus de 5 millions à compter sur nous pour assurer votre sécurité financière, grâce à nos solutions d'assurance vie, d'assurance santé et d'épargne-retraite.



## 5. Assurances – Campagne de mise à jour



Les personnes déléguées recevront un courriel contenant toutes les informations pertinentes à la campagne de mise à jour :

**Nous vous demandons de transférer le courriel au personnel enseignant de votre école ou centre**

# 5. Assurances – Campagne de mise à jour



Le courriel contiendra notamment :

- Lien : [Procédure de mise à jour \(site de L'APL\)](#)
- [www.lignery.ca](http://www.lignery.ca) [Conventions et droit/Assurances/Desjardins-Assurances]
- Le site contient la documentation et les outils nécessaires à la mise à jour.
- Pour toutes questions supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

# 5. Assurances – Campagne de mise à jour



Pour les personnes absentes;

- Un courriel sera envoyé à ces personnes par L'APL.

# 5. Assurances – Campagne de mise à jour



Niveau de protection	Option de base (+10 %)		Option modérée (+37 %)		Option enrichie (+39 %)	
	DA (+10%)	alter ego [F1+F4] <sup>1</sup> (+12%)	DA (+37%)	alter ego [(F1+F4)+F2] <sup>1</sup> (12%)	DA (+39%)	alter ego [(F1+F4)+F2+F3] <sup>1</sup> (+12%)
	<b>Individuelle (prime/paie)</b>	6,63 \$	9,22 \$	19,77 \$	17,41 \$	52,08 \$
<b>Monoparentale (prime/paie)</b>	9,94 \$	13,87 \$	29,66 \$	26,15 \$	78,17 \$	57,95 \$
<b>Familiale (prime/paie)</b>	16,58 \$	23,09 \$	49,43 \$	43,55 \$	130,26 \$	96,55 \$

1 correspondances avec les regroupements complémentaires (F1, F2, F3, F4) de alter ego

## 6. Santé et sécurité au travail

**Actes répréhensibles :**

**La vigilance est de mise!**

# 7. Projet pour contrer les effets de la rareté du personnel enseignant

# 7. Projet pour contrer les effets de la rareté du personnel enseignant

## Projet visant à atténuer les effets de la rareté de personnel enseignant (hors-convention)

### Partie 1 : Accompagnement, mentorat et formation du personnel enseignant en insertion professionnelle, légalement qualifié ou non légalement qualifié

À l'attention de la direction des écoles primaires et secondaires et de leurs membres du CPE.

- La direction d'établissement et les membres du CPE (à défaut d'avoir un CPE la responsabilité incombe à l'AG et convenu avec les personnes déléguées) s'engagent à respecter les balises ci-dessous dans l'utilisation des sommes découlant du projet :

#### Qui peut utiliser les sommes ?

- Les personnes enseignantes légalement qualifiées (LQ) disponibles et désireuses d'offrir un support à une autre personne enseignante de leur école, en surplus de leur tâche éducative annuelle, par exemple :
  - o Personne enseignante régulière peu importe le pourcentage de tâche;
  - o Personne enseignante à temps partiel peu importe le pourcentage de tâche;
  - o Personnes enseignantes retraitées;

#### Qui peut recevoir du soutien ?

- Les personnes enseignantes LQ ou NLQ qui le souhaitent et qui ont une tâche stable dans un milieu (suppléance plus de 10 jours <sup>1</sup>, contrat temps partiel peu importe le pourcentage <sup>2</sup>, contrat temps plein (enseignant régulier sans égard au pourcentage), à la leçon).

<sup>1 et 2</sup> L'objectif étant d'offrir un soutien rapide, dès que la situation laisse présager l'atteinte de la suppléance + 10 jours ou l'atteinte des critères pour l'obtention d'un contrat, le soutien peut être offert.

# 7. Projet pour contrer les effets de la rareté du personnel enseignant

- La personne enseignante qui obtient du soutien en dehors des périodes de cours et leçons ou de formation et éveil sera rémunérée à 1/1000 du traitement annuel + 33 % pour le **temps effectué en sus de sa tâche** avec l'enseignante ou l'enseignant qui la soutient (temps fait, temps payé).
- La personne enseignante qui offrira son soutien en dehors des périodes de cours et leçons ou de formation et éveil sera rémunérée à 1/1000 du traitement annuel + 33 % pour le temps effectué en sus de sa tâche avec l'enseignante ou l'enseignant qu'elle soutient (temps fait, temps payé).

# 8. Info-sanction du MEQ

# 8. Info-sanction du MEQ

La présente Info-Sanction nous permet de reconnaître de manière officielle :

- **La fin de la reconnaissance** d'un programme de niveau inférieur à la suite de la réussite d'un programme de niveau supérieur correspondant (déboulage) au 2<sup>e</sup> cycle du secondaire;
- La responsabilité de chaque CSS **de prendre les moyens pour respecter la promotion par matière au 2<sup>e</sup> cycle du secondaire** (art. 28 RP<sup>1</sup>) en offrant la possibilité aux élèves de suivre des matières de niveaux différents au cours d'une même année scolaire lorsque la situation l'exige;
- La note de passage fixée à 60 % (art. 34 RP<sup>2</sup>);
- La compétence exclusive au personnel enseignant d'attribuer un résultat faisant suite à une évaluation (art. 19.1 LIP<sup>3</sup>);

# 8. Info-sanction du MEQ

- Le caractère exceptionnel des exemptions possibles pour classer un élève au niveau supérieur sans la réussite du niveau inférieur du programme correspondant.

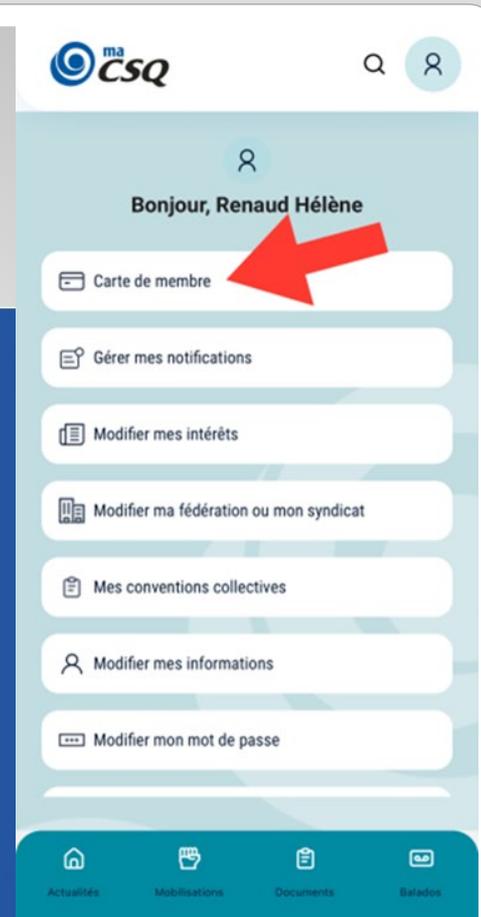
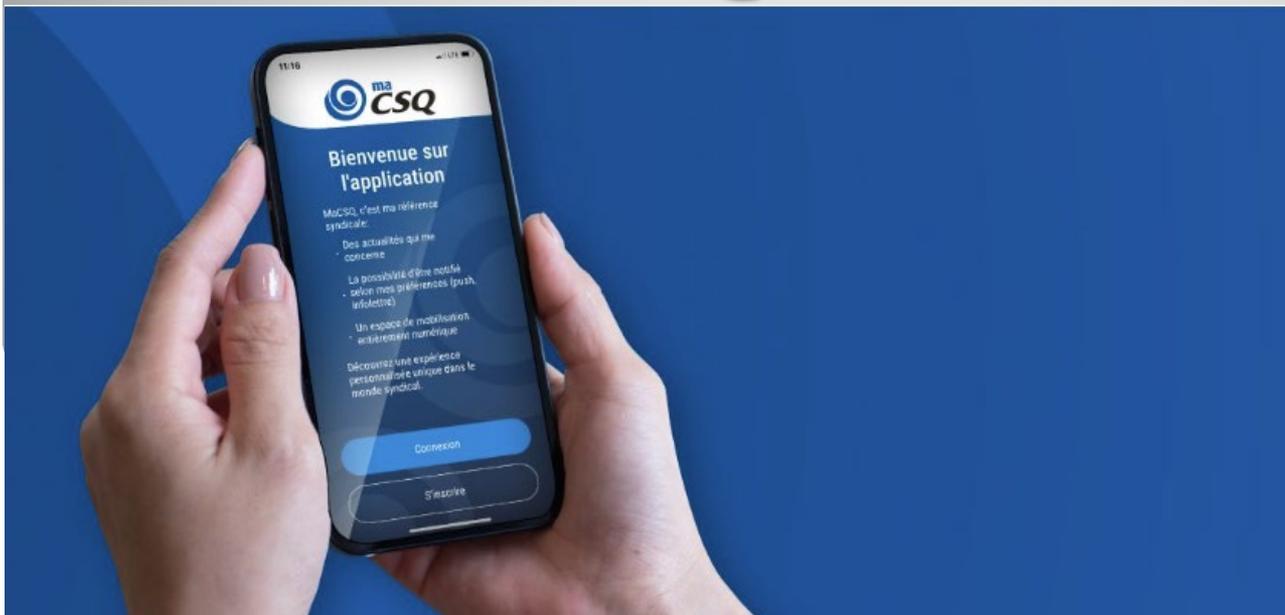
Les écoles secondaires procèdent, ou procèderont bientôt, à la révision de leur grille-matières et de l'offre de programmes locaux pour 2025-2026. C'est une période propice pour mettre de l'avant le respect de la promotion par matière au 2<sup>e</sup> cycle du secondaire et la responsabilité de chaque milieu et du CSS de s'assurer que les règles soient respectées et particulièrement l'évaluation des apprentissages.

Dans le cadre de l'offensive professionnelle et pédagogique, la FSE et L'APL poursuivent l'objectif de faire cesser les pratiques illégales de promotion automatique, puisqu'elles entraînent des conséquences importantes sur la composition de la classe et la tâche de nos membres. Les indications contenues dans cette Info-Sanction sont un pas de plus vers cet objectif.

Nous vous invitons à discuter de cette situation avec vos collègues, notamment les personnes enseignantes :

- Du comité de *Normes et modalités*;
- Du comité *Projet pédagogique*;
- Membres du CPE;
- Responsables *matière*.

# 10. Application «MaCSQ»



L'application qui parle de vous, de votre milieu, de votre syndicat et de votre Centrale Centrale des syndicats du Québec (CSQ) !

# 10. Application «MaCSQ»

## Expérience syndicale personnalisée

- Actualités qui vous concernent directement;
- Notifications selon vos préférences (push et infolettre);
- Espace de mobilisation numérique pour rester connecté aux enjeux qui vous tiennent à cœur.



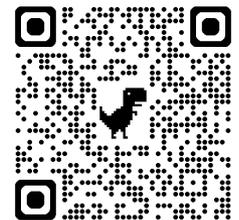
## Comment participer?

Téléchargez notre application mobile MaCSQ si ce n'est pas déjà fait!

Sur l'App Store (<https://apps.apple.com/ca/app/macsq/id6479270107>)

Sur Google Play (<https://play.google.com/store/apps/details...>)

Pour accéder à toutes les informations, utilisez le code QR:



# 11. Informations

# 9. Informations

## A. Consultations en cours

- OPP – Résultats de la 1<sup>ère</sup> consultation « incivilités »
- OPP- 2<sup>e</sup> consultation « Évaluation des apprentissages
- Aide à la classe – mise en place

## B. Prochain BDD – AG 18 décembre 2024

- **Inscription requise**

## C. Rencontres et sessions APL à venir

## D. Mise à jour GUM

# 11. Informations

## C. Rencontres et sessions APL à venir

- Nouveaux enseignants T. plein - 23 janvier 16h45 à 19h30
- Nouveaux enseignants T. plein à statut particulier E2 – 18 février 16h45 à 19h30
- Enseignants T. partiel – aspirant à la liste ou nouvellement sur la liste – 25 février 16h45 à 19h30
- Au bureau de L'APL, inscription requise, les détails sur l'aide-mémoire et les nouvelles APL!

# 11. Informations

## D. Mise à jour GUM



L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ)

### IMPLANTATION DE GUM

A2425-BD-16

OPÉRATION « Signature des cartes de membre électronique »



- \* Un peu plus de **2000** personnes enseignantes ont signé leur carte de membre électronique.
- \* Effet = plusieurs nouveaux membres.
- \* À venir : Analyse de la situation et portrait par école.
- \* Sollicitation éventuelle des délégués.

# 11. Informations

## D. Mise à jour GUM

RAPPEL = Les cartes format papier expirent en  
**DÉCEMBRE 2024**

\* Inviter les personnes enseignantes qui vous interpellent sur un lien expiré à nous écrire. Nous leur en ferons parvenir un nouveau.

**[z27\\_lignery@aplcsq.net](mailto:z27_lignery@aplcsq.net)**

# 11. Informations

## D. Mise à jour GUM

- \* MaCSQ
- \* Cliquer sur l'Avatar
- \* Choisir le 1<sup>er</sup> onglet :  
*Carte de membre*



# 12. Questions diverses...

# 13. Nouvelles de mon milieu

**Merci et bonne  
soirée!**



**L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS  
DE LIGNERY (CSQ)**